

Prenons les devants sur la grippe La campagne de vaccination est débutée

Joliette, le 6 octobre 2022 - La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté plus tôt cette année, soit le 5 octobre. Il est possible de prendre rendez-vous dès maintenant pour la vaccination contre la grippe.

Vacciner les personnes les plus à risque : la priorité

Les personnes les plus à risque de complications et de décès associés à la grippe sont invitées à se protéger en se faisant vacciner dès maintenant.

Les clientèles ciblées pour recevoir le vaccin sont les suivantes :

- Personnes de 6 mois et plus atteintes de maladies chroniques (incluant les femmes enceintes, quel que soit le stade de la grossesse).
- Personnes âgées de 75 ans et plus.
- Femmes enceintes aux 2^e et 3^e trimestres de grossesse.
- Aidants naturels ou proches résidant avec des personnes à risque ou avec des bébés de moins de 6 mois.
- Travailleurs de la santé, particulièrement ceux donnant des soins directs aux usagers en centre hospitalier, en CHSLD ou à domicile.

Lieux de vaccination

- Tous nos sites de vaccination contre la COVID-19 offrent la vaccination contre la grippe sur et sans rendez-vous (Repentigny, Joliette et Terrebonne).
- Des équipes mobiles du CISSS se déplaceront dans plusieurs municipalités de la région pour offrir le vaccin contre la grippe.
- Plusieurs pharmacies de la région offrent le vaccin.
- Il est même possible que votre clinique médicale offre la vaccination.

Deux options s'offrent à vous pour prendre rendez-vous :

1. **Par Internet** - Visitez le site www.clicsante.ca. Une fois sur le site, sélectionnez le service « Vaccin contre la grippe/Influenza », entrez votre code postal et suivez les directives.
2. **Par téléphone** - Composez le 450 755-3737 ou, sans frais, le 1 855 755-3737 du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Pour connaître tous les lieux de vaccination près de chez vous, visitez la section [Vaccin contre la grippe](#) sur le site Web du CISSS.

Assurez-vous de noter l'heure, la date et le numéro de confirmation du rendez-vous. Le jour de votre rendez-vous, apportez votre carte d'assurance maladie.

« Le vaccin contre la grippe est la meilleure défense pour prévenir les complications graves chez les personnes à risque. La vaccination est sécuritaire. Les équipes du CISSS vous offrent ce service sans frais, alors c'est à vous d'en profiter. De plus, vous pouvez recevoir le vaccin contre la grippe en même temps que celui contre la COVID-19 si vous le désirez », affirme la directrice de santé publique, la D^{re} Lynda Thibeault.

Il est à noter que la vaccination contre la grippe n'est plus recommandée pour les personnes en bonne santé de 60 à 74 ans et les enfants âgés entre 6 et 23 mois. Toutefois, si ces personnes désirent être vaccinées, le vaccin leur sera offert gratuitement.

Rappelons que la vaccination contre la grippe saisonnière ne vous protège pas contre la COVID-19 et qu'il est toujours important d'être vacciné contre cette maladie également. Les 2 vaccins peuvent être administrés simultanément.

Pour plus d'informations concernant la vaccination contre la grippe saisonnière, visitez le www.quebec.ca/sante.

- 30 -

Source : Service des communications